

## Deuxième séance, mercredi 13 juin 2007

Présidence de M. Jacques Morand, président

SOMMAIRE: Communications. – Postulat N° 322.06 Françoise Morel/André Masset (services auxiliaires scolaires); prise en considération. – Projet de loi N° 274 sur la sécurité alimentaire; 2° lecture et vote final. – Postulat N° 321.06 Solange Berset/Elian Collaud (route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 08h30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. Albert Bachmann, Michel Buchmann, Jacques Crausaz, Jean-Pierre Dorand, Alex Glardon, Christian Marbach, Benoît Rey, André Schoenenweid, Theo Studer, Michel Zadory et Hubert Zurkinden.

MM. Pascal Corminbœuf, Erwin Jutzet et Claude Lässer, conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Etant donné que nous avons terminé le programme de travail d'hier après-midi, jeudi matin, le point 4 de l'ordre du jour, relatif au projet de loi N° 18 adaptant certaines dispositions de la législation cantonale à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, est supprimé.

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

### Postulat N° 322.06 Françoise Morel/André Masset (services auxiliaires scolaires)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Morel Françoise (PS/SP, GL).** Dans sa réponse aux différentes questions soulevées par le postulat que j'ai déposé avec M. André Masset, j'ai noté avec intérêt le point «délai d'attente»: un sous-groupe «services auxiliaires scolaires» doit répondre à l'attente d'une

prise en charge optimale de l'élève en difficulté, sans laquelle les répercussions négatives telles qu'échecs scolaires, difficultés d'intégration sont importantes. J'ai relevé aussi le souci partagé par la DICS d'une meilleure articulation entre l'évaluation des besoins d'un élève en difficulté et l'attribution de la mesure d'aide la plus appropriée. Ce mode de faire va dans le sens de l'application de critères qualitatifs prenant en compte les besoins de l'enfant plutôt que de critères quantitatifs basés seulement sur les chiffres statistiques.

A prendre aussi en compte dans le même objectif: la réduction des effectifs des classes intégrant des élèves en difficulté, la dotation adéquate en personnel d'appui, qui bien sûr implique l'octroi de moyens en suffisance.

En réponse au point 2 «variété et complémentarité des modes de prise en charge»: ces questions font également l'objet d'une réflexion de différents groupes de travail, qui s'inscrit dans le contexte de l'introduction de la RPT. Le groupe de travail désigné ci-avant œuvre dans le sens du postulat, d'un travail en réseau plaçant au centre de sa réflexion l'élève, son épanouissement par une prise en charge globale et des prestations de qualité.

A la question de la formation du corps enseignant, le Conseil d'Etat apporte des précisions qui démontrent que la formation reçue à la HEP par les enseignants dans les différents domaines du service auxiliaire devrait suffire à la détection des enfants nécessitant un suivi, la thérapie étant du domaine des spécialistes. La complémentarité de ces intervenants doit assurer la prise en charge la mieux adaptée à l'élève.

Notre collègue Hugo Raemy apportera des considérations sur la formation des spécialistes. Pour terminer, je souhaite que les délais d'attente dans certains services auxiliaires au mieux disparaissent, où tout au moins soient maîtrisés dans les plus brefs délais en y octroyant les moyens nécessaires, ceci dans l'esprit d'un service offrant les mêmes chances à tous sur le plan cantonal.

Je souhaite aussi que les différents groupes de travail à l'œuvre pour les différents rapports demandés ne travaillent pas en parallèle mais dans un esprit d'échange et de collaboration constructif incluant les intervenants du terrain.

Au nom du groupe socialiste, je vous invite à soutenir ce postulat et vous en remercie.

**Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE).** Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le postulat des députés Morel et Masset.

Les postulants demandent au Conseil d'Etat d'établir un rapport sur trois points précis.

<sup>1</sup> Déposé et développé le 3 novembre 2006, BGC p. 2750; réponse du Conseil d'Etat le 8 mai 2007, BGC p. 602.

Au point un, il demande une étude sur les délais d'attente dans les services auxiliaires, une réévaluation des besoins et également des prises en charge thérapeutiques suite à la RPT.

Ce deuxième point demande une réflexion sur la variété et la complémentarité des modes de prise en charge à mettre en oeuvre lors d'un signalement. La troisième question a trait à la formation des professionnels.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat partage la préoccupation des députés et nous informe qu'un groupe de travail intitulé «Organisation de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires» a été constitué en 2006.

Le groupe libéral-radical se demande pourquoi les professionnels de la petite enfance sont mentionnés dans ce postulat, qui traite les services auxiliaires, alors que la petite enfance ne fait pas partie de la scolarité obligatoire.

On remarque que le taux des élèves pris en charge augmente – est-ce que l'on a pas recours trop vite à ces spécialistes? Il faut vraiment une meilleure utilisation des ressources à disposition en cherchant des synergies pour l'ensemble des mesures d'aide.

C'est avec ces questions et autres remarques, que le groupe libéral-radical soutiendra ce postulat.

**Goumaz-Renz Monique** (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention le postulat déposé par les députés Françoise Morel et André Masset ainsi que les réponses apportées par le Conseil d'Etat.

Je souhaite relever quelques éléments de la réponse du Conseil d'Etat, soit le projet d'élaboration et d'adoption d'un concept cantonal de formation spéciale, dont l'entrée en vigueur est fixée en janvier 2011. En effet, il ressort des réponses du Conseil d'Etat à ce postulat, mais aussi aux questions déposées successivement par les député-e-s Isabelle Joye, Hugo Raemy et Christine Bulliard, que nous nous trouvons face à un chantier important, auquel ont été associés les représentants des services auxiliaires de l'enseignement spécialisé des deux parties linguistiques du canton, ainsi que des représentants de la DSAS et de la DICS, chantier dont les travaux devraient favoriser une mise en place cohérente de l'ensemble des mesures d'aide dans le canton, encourageant un travail de réseau et plaçant une prise en charge globale de l'élève au centre de toute réflexion.

D'autre part, relevons l'élaboration par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique d'un projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée et le signalement des informations précises concernant les filières de formation, toutes conformes aux exigences fédérales. La mise en oeuvre de la RPT, dont la complexité n'échappe à personne, s'avère ainsi, dans les domaines de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires, l'occasion de faire le bilan, d'adopter des réponses aux problèmes identifiés ainsi qu'aux questions pertinentes dans le cadre des travaux des différents groupes mandatés à cet effet.

C'est donc à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien, conformément à la position du Conseil d'Etat, vous propose d'accepter ce postulat.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse** (ACG/MLB, SE). Gemäss statistischen Angaben in der Antwort auf die Anfrage von Kollegin Isabelle Joye zu den Schuldiensten haben in unserem Kanton im Schuljahr 2004/2005 insgesamt 6598 Kinder psychologische, logopädische oder psychomotorische Unterstützung beansprucht – eine beachtliche Zahl. Sie zeigt, dass viele Kinder in unserem Kanton den schulischen Anforderungen nur mit zusätzlicher Förderung gewachsen sind.

Die Gruppe Mitte-Links-Bündnis ist daher der Ansicht, dass der Qualität und der gerechten Verteilung der Schuldienste in unserem Kanton besondere Aufmerksamkeit geschenkt werden muss. Dass einzelne Regionen oder Bezirke schlechter bedient sind als andere (erwähnt werden der Broye- und der Glanebezirk), darf nicht sein.

Der Staatsrat schreibt in seiner Antwort auf das Postulat Morel/Masset, ich zitiere: «(...) der Staatsrat wird sich stets bemühen, den Schüler, seine Bedürfnisse und die Qualität der angebotenen Leistungen in den Mittelpunkt des Verfahrens zu stellen.» Diese Aussage freut uns; sie muss unserer Meinung nach wegleitend sein bei der Umsetzung der NFA, von der die Schuldienste und der Sonderschulunterricht massgeblich betroffen sein werden. Es geht um das Wohlergehen von einigen Tausend Kindern in unserem Kanton. Wir dürfen es nicht aufs Spiel setzen!

Die NFA bietet auch eine Chance, Schwachstellen im bisherigen Angebot aufzudecken und zu verbessern. Dieser Prozess muss zum Vorteil der Schülerinnen und Schüler mit besonderen Bedürfnissen realisiert werden. In diesem Sinne sind wir einstimmig für die Erheblicherklärung dieses Postulates.

**Raemy Hugo** (PS/SP, LA). Es ist erfreulich, dass sich mit der Einführung der NFA eine Chance für die bessere Koordination der pädagogisch-therapeutischen Massnahmen bietet und dass Kinder und Jugendliche in ihren Bedürfnissen möglichst ganzheitlich erfasst werden sollen. Auch die positive Haltung der an der COMOF-Studie teilnehmenden Lehrpersonen gegenüber der schulischen Integration ist erfreulich. Dennoch möchte ich ein paar kritische Gedanken zum Verständnis der schulischen Integration und zu Angebot und Nachfrage der betreffenden Therapiemassnahmen anbringen. In der Antwort des Staatsrates zum Postulat ist von der Sorge zu lesen, dass die Schülerin / der Schüler aufgrund einer korrekten Diagnose die angemessene Unterstützung erhält. Es steht, die bestmögliche Anpassung des Diagnoseverfahrens, die Sicherheit, sich an einen guten Spezialisten zu wenden, die Gewährleistung eines diversifizierten Angebotes und die gleichzeitige Bevorzugung der schulischen Integration im Sinne einer Betreuung durch eine Spezialistin / einen Spezialisten in der Schule anstelle einer individuellen Behandlung in der Praxis seien Themen, welche in der EDK diskutiert würden.

Etwas weiter unten wird als Beispiel für eine bessere Anpassung an die Bedürfnisse des Kindes unter anderem Behandlung in der Klasse genannt, um eine zu starke Ausgrenzung zu vermeiden. Nun bedeutet schulische Integration aber nicht, dass sich immer alle Kinder einer Klasse im selben Raum aufhalten müssen. Es soll Zeiten geben für gemeinsames Handeln in

der ganzen Klasse, in Gruppen, aber auch Zeiten für Einzelarbeit und individuelle Unterstützung. In Bezug auf die Therapie spricht man von einem Safe Place, von einem sicheren, geschützten Rahmen für das Kind, wo es individuelle Aufmerksamkeit und Raum für sehr persönliche Anliegen bekommt. In diesem Sinn erscheint es mir auch nicht relevant, das Angebot der Schule gegen die Behandlung in einer Praxis auszuspielen. Wichtig ist die intakte therapeutische Beziehung zwischen dem Kind und seinen Eltern und der Therapeutin / dem Therapeuten. Die Chance, einen guten Spezialisten zu finden, kann mit einer möglichst freien Therapeutenwahl optimiert werden. Es muss verschiedenen Bedürfnissen Rechnung getragen werden. Viele Kinder und Eltern fühlen sich in der Schule gut aufgehoben und wünschen ein schulisches Therapieangebot. Andere wünschen eine ausserschulische Expertenmeinung und Betreuung. Das Schulsystem kann auf solche Eltern als Front wirken, und sie fühlen sich nicht mitspracheberechtigt und machtlos. Eine Therapie unter diesen Umständen fruchtet nicht.

Wenn es um schulische Schwierigkeiten geht, ist ein vernetztes und gut koordiniertes Zusammenarbeiten aller beteiligten Fachpersonen unabdingbar. Ein solch vernetztes Arbeiten sollte aber auch mit externen Fachleuten möglich sein und wird heute schon von Vielen selbstverständlich praktiziert.

Abschliessend noch ein Wort zu der Berufsausbildung. Da möchte ich Sie darauf hinweisen, dass die Abschlüsse in der Logopädie schweizerisch nicht einheitlich geregelt sind. Während die deutschsprachigen Ausbildungsstätten einen Bachelor-Abschluss vorsehen, machen französischsprachige Logopädiestudentinnen und -studenten einen Master, zum Beispiel in Genf und Neuenburg. Die Tatsache ist nicht nachvollziehbar, soll die Ausbildung die Studienabgänger doch in der ganzen Schweiz für die gleiche berufliche Tätigkeit qualifizieren. Schade, dass im Zuge der Bologna-Reform die bereits zuvor bestehenden Unterschiede nicht harmonisiert wurden.

Dies und weitere Aspekte könnten Inhalt des auszuarbeitenden Berichtes sein, und in diesem Sinne unterstütze ich natürlich dieses Postulat.

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei geht mit den Postulanten einig, dass die Hilfsmassnahmen der Schuldienste und des Sonderschulunterrichts im Kanton koordiniert werden müssen, um schulischen Misserfolgen infolge langer Wartefristen und zusätzlichen Kosten vorzubeugen. Eine gesamtheitliche Betreuung eines zu therapierenden Schülers bedarf einer vernetzten Arbeit der Schuldienste mit den Lehrpersonen der Regelklassen und der Sonderschulen.

Auf die drei Fragen der Grossräte Morel und Masset im Postulat Nr. 322.06 gibt der Staatsrat schon sehr ausführlich Antwort, wofür wir uns bedanken. Der in Aussicht gestellte Bericht der Arbeitsgruppe «Organisation des Sonderschulunterrichts und der Schuldienste» ist jedoch notwendig, um sich ein vollständiges Bild der zu koordinierenden Massnahmen zu machen. Im Hinblick auf die angestrebte Anpassung des Gesetzes für den Sonderschulunterricht erwartet die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei im auszuarbeitenden

Konzept auch Angaben über die finanziellen Auswirkungen für die Übergangszeit und danach.

Zusammenfassend ist folgendes festzuhalten: Um eine Neueinschätzung der Bedürfnisse der Kinder im Vorschul- und Schulalter genau vornehmen zu können, bedarf es einer Vernetzung der Hilfsmassnahmen. Ein diesbezüglicher, umfassender Bericht über das Vorgehen ist erforderlich. Deshalb unterstützt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei die Überweisung des Postulats an den Staatsrat.

## Election

### Un membre du Conseil de la magistrature

#### Discussion

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Sur cette candidature au Conseil de la magistrature<sup>1</sup> – en fait, cela aurait pu être valable également pour l'autre candidature<sup>2</sup> – enfin, si je peux m'exprimer au nom du groupe socialiste, je vous promets, afin de pouvoir garder la parole, de vous parler exclusivement des qualités personnelles des candidats. A un détail près, certes, puisque je compte parler uniquement des qualités personnelles que ces candidats ne possèdent pas.

A savoir: une spécialisation ou une certaine expérience dans une activité de surveillance des magistrats, une compétence spécifique en matière de procédure administrative, notamment pour l'instruction des causes, un élément d'extranéité, en étant par exemple Non-Fribourgeois, être une personnalité externe au microcosme judiciaire fribourgeois et enfin, ne pas être un collègue magistrat des autres magistrats à surveiller.

Comme vous le voyez, il n'y a rien de personnel ou de partisan dans ces critiques, puisque le groupe socialiste a une très haute estime des deux candidats magistrats présentés comme candidats, lesquels sont très compétents et très appréciés dans leurs tâches respectives, même si hier encore l'un d'entre vous a traité l'un d'eux, de «shérif».

Les sept premiers membres élus, choisis par les différents corps constitués dans lesquels les magistrats de première instance sont déjà représentés, avaient la possibilité et auraient dû avoir l'audace de choisir deux personnes possédant les qualités décrites ci-avant, hors du sérail judiciaire fribourgeois, comme gage supplémentaire d'indépendance et de crédibilité.

Non pas aux yeux de nous autres politiciens, mais aux yeux de l'administré, du simple justiciable, qui, demain, devra saisir le Conseil de la magistrature parce qu'il rencontre un problème avec un juge.

Mais, malheureusement, puisque les personnes précitées ne correspondent pas à l'esprit de la Constitution fribourgeoise, qui militait dans ce sens, le groupe socialiste dans sa majorité s'abstiendra sur ces élections.

**de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV).** Je ne pensais pas intervenir, mais je vais quand même le faire suite

<sup>1</sup> Il est question de la candidature de M. Michel Chevalley.

<sup>2</sup> Celle de M. Reinold Raemy.

aux propos de M. Mauron. Je regrette vraiment cette attitude, parce que je crois que le Conseil de la Magistrature, lorsqu'il a dû choisir les deux personnes, l'a fait vraiment en son âme et conscience.

Il faut bien voir que c'est effectivement à première vue honorifique d'être dans le Conseil de la magistrature, mais c'est aussi du travail et si on prend quelqu'un qui n'a aucune connaissance, aucune compétence dans ce domaine-là, comment voulez-vous l'envoyer visiter et surveiller les différents tribunaux ou les différents offices.

Donc, il faut des gens qui soient prêts à travailler. Maintenant, nous avons pris deux personnes qui sont au-dessus de tout soupçon de politicaille ou de parti pris partisan. Ce que nous voulions, c'est des gens honnêtes, corrects et qui représentent aussi une certaine partie de la population, qui jusqu'à lors n'était pas représentée dans le Conseil de la magistrature. A savoir: le sud du canton et aussi la Singine, qui étaient sous-représentés.

M. Raemy était à la Constituante, c'était un excellent constituant, c'est un excellent juge, nous n'avons pas de juge de première instance dans la composition actuelle du Conseil de la magistrature, il nous semblait important d'en avoir un.

M. Chevalley est d'obédience UDC et il nous semble aussi important, vu les attaques de la justice par l'extrême droite, qu'il y ait aussi un représentant de cette tendance-là.

C'est pour ces raisons que nous avons choisi ces deux personnes, nous aurions pu effectivement prendre quelqu'un hors du canton, mais il nous semblait que ce n'était pas le critère le plus important. Pour nous, ce qui était important, c'était la valeur des deux personnes. C'est pour cela que je demande au PS de bien réfléchir avant de ne pas nommer ces deux personnes.

**Weber-Gobet Marie-Thérèse (ACG/MLB, SE).** Auch ich bin sehr überrascht über die Reaktion unserer Kolleginnen und Kollegen der Sozialdemokratischen Partei. Ich muss sagen, dass der Vertreter des Sensebezirks, der hier vorgeschlagen wird, über eine enorme Erfahrung als Richter verfügt, dass seine Kompetenzen und seine Neutralität ausser Frage stehen. Ich kann nicht verstehen, wieso man sich der Stimme enthält und sich nicht für ihn entscheiden kann. Die Kriterien, die Sie vorhin genannt haben... ich denke, dass Erfahrung auch ein sehr grosser Punkt dieser Aufgabe ist und auch die Repräsentation der Bezirke. Darum bitte ich Sie, die Vorschläge zu berücksichtigen.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Je me permets juste de répondre à M<sup>me</sup> de Weck. Je crois que c'est clair, il n'a jamais été question de remettre en doute les excellentes compétences personnelles des candidats présentés, il n'a pas non plus été question de faire état de rai-leries partisans, pour reprendre vos termes.

La possibilité était donnée justement par la Constitution de choisir deux personnes «spécialistes». Lorsque l'on parle de compétence pour ces gens-là, bien évidemment les personnes à choisir devaient être très compétentes dans ces domaines pour pouvoir exercer ce pouvoir de surveillance.

Pour le groupe socialiste, la nécessité d'avoir quelqu'un hors canton était primordiale, puisque sinon, les deux personnes choisies correspondent exactement aux critères choisis pour les autres corps constitués et c'est ce petit plus qui manque justement à notre avis.

## Postulat N° 322.06 Françoise Morel/André Masset

(services auxiliaires scolaires)

*Suite de la prise en considération*

**Isabelle Chassot, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je remercie les rapporteurs, qui au nom de leur groupe proposent l'acceptation du postulat.

J'ai noté l'ensemble des remarques et questions et les transmettrai au groupe de travail, ce dernier étant sur le point d'élaborer le rapport final, puis de préparer le concept.

Il me paraît important de rappeler les différentes étapes de la mise en œuvre de la RPT, qui aujourd'hui nous occupe beaucoup, tant au niveau de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport qu'au niveau de la santé et des affaires sociales. Dès l'entrée en vigueur de la RPT, et c'est un premier élément de réponse à M<sup>me</sup> la Députée Thalmann, nous devons prendre en compte l'ensemble des prestations telles qu'elles sont financées aujourd'hui par l'assurance invalidité. Dès lors, pour les trois ans à venir, nous n'avons pas de marge de manœuvre à ce sujet, notre engagement est celui de reprendre les prestations telles qu'elles sont fournies aujourd'hui, avec les procédures prévues déjà aujourd'hui, cet engagement fera l'objet... [*passage inaudible*] que je vous présenterai à l'automne.

Dans le même temps, la première étape du travail du groupe chargé de cette question est de préparer le transfert des compétences de la Direction de la santé et des affaires sociales à ma Direction. Ce n'est pas une opération tout à fait simple, parce qu'il faut reprendre des tâches faites auparavant par la Direction de la santé et des affaires sociales, mais aussi des tâches faites à l'OFAS ainsi qu'à la Centrale de compensation à Genève pour pouvoir prendre en compte l'ensemble du calcul, du contrôle et de l'octroi des prestations.

Cela devrait être prêt au moment de l'entrée en vigueur de la RPT, nous avons engagé les premiers collaborateurs pour le faire. Une fois ce transfert effectué, nous nous mettrons – et ce sont des éléments importants dans le cadre des sous-groupes de travail tels qu'ils ont été réalisés – à la préparation d'un concept sur l'enseignement spécialisé et les services auxiliaires. Nous avons trois ans pour le faire, il nécessitera une modification de la loi scolaire, de la loi sur l'enseignement spécialisé et l'adoption de ce concept.

Nous n'aurons pas une liberté totale pour réaliser ce concept et c'est une partie de ma réponse à M. le Député Raemy, puisque nous devons dans ce cadre-là, mettre en œuvre le concordat intercantonal sur la pédagogie spécialisée, que nous sommes en train d'adopter

sur le plan national et qui devrait être prêt à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Il prévoira notamment la fin du libre choix du prestataire et la mise en place d'une procédure diagnostique et évaluative par des personnes externes, à savoir que les personnes qui font les prestations ne seront pas celles qui décident des prestations. C'est un travail complexe, je vous remercie de nous laisser le temps de le faire et de ne pas exiger un rapport en dehors du message que nous vous adresserons le moment venu, cela nous permettra de nous concentrer sur les éléments essentiels. Une question encore restée ouverte, c'est celle de M. le Député Hunziker, au sujet de la question de la petite enfance, cette question trouve une réponse dans la RPT en particulier, puisque la pédagogie spécialisée considérée comme telle par les articles constitutionnels concerne les enfants qui ont des besoins thérapeutiques et pédagogiques spéciaux de la naissance à l'âge de vingt ans. Cela signifie que nous devons prendre en compte les besoins pour les petits enfants déjà, mais ce n'est pas une nouveauté dans notre canton, ces besoins étaient pris en compte par le service éducatif itinérant, tel qu'il est prévu dans la loi sur l'enseignement spécialisé. A part cela, il y a évidemment la question de la scolarisation des enfants à partir de quatre ans, qui nous permettra aussi d'avoir accès aux plus petits enfants et ce sera-là ma conclusion, plus vite nous arrivons à détecter des besoins pédagogiques et thérapeutiques particuliers, plus rapidement aussi, nous trouvons des solutions qui aident un enfant dans sa scolarisation, il est dans notre intérêt de faire de la détection précoce pour ces enfants-là. J'ai terminé et je vous remercie d'accepter le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 91 voix sans opposition ni abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönmann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Sch-

nyder (SC, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G.(SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waerber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 91.

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Projet de loi N° 274 sur la sécurité alimentaire<sup>1</sup>

Rapporteure: **Françoise Morel** (PS/SP, GL).

Commissaire: **Anne-Claude Demierre**, Directrice de la santé et des affaires sociales.

### Deuxième lecture<sup>2</sup>

ART. 1 À 3

– Confirmation de la première lecture.

ART. 4

**La Rapporteure.** A cet article 4, une majorité de la commission a souhaité rattacher le conseil au contrôle et c'est ainsi que c'est passé au Grand Conseil. Toutefois, il est souhaité que les services de ces deux organes fonctionnent de manière indépendante, ceci dans un esprit de neutralité vis-à-vis des consommateurs.

**Schnyder Erika** (PS/SP, SC). En relisant scrupuleusement ces dispositions sur la loi sur la sécurité alimentaire, je me suis fait la réflexion, à cet art. 4, qu'on s'était un peu mélangé les pinceaux.

J'ai constaté, tout en ayant été faire un saut dans la législation fédérale, qu'en fait, on avait réussi à mettre sous la même autorité à la fois le conseil et le contrôle, c'est-à-dire deux éléments qui sont d'une part, pour le conseil, une intervention au stade primaire de l'autorité administrative et pour le contrôle, une intervention au stade supérieur de la même autorité administrative. On se trouve dans la situation de l'administrateur-juge, qui est en même temps partie à la procédure. Et puis, en regardant la législation fédérale, je me suis dit que là, on allait vraiment beaucoup trop loin, parce que l'on violait en quelque sorte le droit fédéral, qui impose un contrôle extrêmement strict, qui doit être un contrôle de l'autorité en parallèle avec l'autocontrôle.

Nous sommes dans un schéma de procédure administrative, qui interdit par principe que l'administrateur soit à la fois juge et partie, et c'est bien ce que nous avons reproduit ici. C'est la raison pour laquelle je me suis dit que finalement, la version du Conseil d'Etat était quand même la meilleure et pour ces raisons, je vous fais la proposition de supprimer de cet article 4, la version qui a été adoptée, c'est-à-dire selon la commis-

<sup>1</sup> Message pp. 418ss.

<sup>2</sup> Entrée en matière et première lecture le 11 mai 2007, BGC p. 398.

sion en mettant «du conseil». Il s'agit ici d'une mesure d'intérêt public et de protection de la population, qui commande que l'on sépare clairement ces deux activités. Il n'en va pas seulement de la crédibilité des instances étatiques, mais il en va aussi d'un signal clair que nous voulons donner à notre population, en montrant que nous sommes à la fois soucieux de respecter les grands principes de l'autorité administrative mais qu'en même temps, nous accordons à la protection de la santé publique la place qui lui revient.

Je vous propose de biffer les termes «du conseil» de cette disposition et de revenir à la version initiale.

**Mutter Christa (ACG/MLB, FV).** Nous avons déjà vu en première lecture que ces articles posaient problème, qu'il y avait une certaine confusion entre conseil et contrôle. On a vu déjà dans le texte reçu avec le message et dans les discussions de la commission que tous les spécialistes en la matière proposent de très bien distinguer ces deux choses.

Les discussions de la première lecture nous ont démontré que la confusion avait plutôt augmenté.

Dès lors, nous trouvons qu'il faut clarifier les choses et nous soutenons dans ce sens l'amendement de M<sup>me</sup> Schnyder.

**Bourgeois Jacques (PLR/FDP, SC).** Je crois que l'on a beaucoup fait et discuté sur ce terme de «conseil» et de «contrôle» lors de la première lecture.

M<sup>me</sup> la collègue Schnyder, on ne s'est pas mélangé les pinceaux comme vous le dites en introduction, nous avons longuement discuté dans le contexte de la commission, par rapport également à la motion que j'avais déposée en 2003 et dans ce contexte-là, nous avons dit que les conseils font partie également de cette sécurité alimentaire et que ces conseils, il faut bien sûr les séparer par rapport au contrôle, en deux entités distinctes, cela a été dit tout à l'heure par M<sup>me</sup> la Rapporteuse de la commission. Mais il faut le mettre sous une seule et unique direction, puisque ce que l'on peut constater au niveau des conseils peut être également utile par rapport aux contrôles et vice-versa. Il faut aussi, bien évidemment sous deux entités distinctes, séparer les conseils des contrôles, mais les conseils font partie de cette sécurité alimentaire.

Je vous appelle à voter et à confirmer la première lecture.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Je n'avais pas prévu de prendre la parole, parce que si hier, M. Joe Genoud était content et heureux, moi, j'étais content après la première lecture. Pourquoi j'étais content après cette première lecture? C'est que l'on avait créé au niveau de la Commission dans un esprit constructif, un outil formidable, pour le bénéfice de tous les utilisateurs et de tous les consommateurs.

Cette lutte entre «conseil» et «contrôle» est stérile et de recommencer à vouloir les séparer émasculerait complètement cet outil que nous voulons créer.

Donc, au nom du groupe démocrate-chrétien et en mon nom, je vous invite à refuser cet amendement. S'il vous plaît, donnez-nous cet outil; tout le monde dans la pratique l'attend et l'on se réjouit de travailler avec.

**La Rapporteuse.** A entendre les différents intervenants, j'entends que l'enjeu de cet article est toujours perçu différemment.

Le rattachement du conseil et du contrôle a une même Direction, avec la neutralité de ces Services, est perçu différemment. Nous avons déjà eu cette discussion largement en commission et la majorité estimait que ces deux instances devaient être sous une même Direction, avec une indépendance de fonctionnement et la minorité estimait que pour assurer cette indépendance, cela devait être deux Directions.

M<sup>me</sup> Schnyder propose la suppression du «conseil» de l'article, et ceci dans le sens de la minorité de la commission, M<sup>me</sup> Mutter également et MM. Bourgeois et Butty sont de la majorité de la commission, qui a souhaité l'introduction du «conseil» dans cet article et qui a été acceptée, en première lecture, par le Grand Conseil.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat a décidé de rattacher ce nouveau service à la DIAF, je vous l'avais déjà dit lors des débats de première lecture et ainsi que l'a dit M. le Député Bourgeois, le Service des contrôles doit être absolument indépendant du Service des conseils au niveau des unités administratives, je crois que là-dessus on est tous d'accord, afin que la protection des consommateurs, qui était un des buts essentiels de cette loi, soit assurée. Il fallait protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre la santé en danger, assurer la manutention des denrées alimentaires dans de bonnes conditions d'hygiène et enfin, protéger les consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées alimentaires.

Les activités de contrôle concernant un aspect policier et trouvent leur place dans la LDAI et les activités de conseil figurent dans la loi sur l'agriculture. Je peux aussi constater qu'il y a une certaine confusion entre ces contrôles et de ces conseils. Je l'avais déjà dit, les contrôles qui sont faits au niveau du Service du laboratoire cantonal, en fait, ne concernent pas les activités de la ferme, mais ce sont bien des contrôles dans les commerces, sur l'eau potable, dans les restaurants et ils interviennent une fois que les aliments sont en vente pour le consommateur.

En ce qui concerne la proposition d'amendement de M<sup>me</sup> la Députée Schnyder, elle rejoint la version initiale du Conseil d'Etat, comme je l'ai dit, le rattachement de ce service sera fait à la DIAF, donc c'est dans la DIAF. En l'état, il est inutile de rajouter l'expression «Direction chargée des contrôles et des conseils», puisque dans les faits, c'est comme cela que cela va se pratiquer.

Donc au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de maintenir la version initiale du Conseil d'Etat.

– Au vote, le résultat de la première lecture, opposé à l'amendement Schnyder (i.e.: la version initiale du Conseil d'Etat) est accepté par 68 voix contre 23. Il n'y a pas d'abstention.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP),

Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

*Ont voté en faveur de l'amendement Schnyder:*

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), de Roche (LA, ACG/MLB), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fürst (LA, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Tschopp (SE, PS/SP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 23.*

– Confirmation de la première lecture.

ART. 5

– Confirmation de la première lecture.

ART. 6

**La Rapporteuse.** La commission a souhaité intégrer dans cet alinéa le terme de «coordination» pour plus de clarté. Le projet bis a été accepté en première lecture par 67 voix contre 13 et 1 abstention.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 7 ET 8

– Confirmation de la première lecture.

ART. 9

**La Rapporteuse.** A l'article 9 alinéa 1, la commission a introduit l'élément de surveillance par le Service concerné et notre Grand Conseil l'a accepté – comme l'a dit M. le Président – par 55 voix contre 28.

A l'alinéa 2, la commission a souhaité l'implication du canton tant au niveau de la coordination des cours des contrôleurs de champignons qu'à celui de leur financement. Ceci est une reconnaissance de l'importance que revêt ce service au niveau de la sécurité alimentaire. C'est aussi un encouragement aux communes à le maintenir ou à le créer. La tâche de contrôleur est quasi bénévole et une incitation financière cantonale

sera très bien perçue par le milieu de la mycologie. Cet alinéa 2 a été accepté par notre Grand Conseil par 48 voix contre 35.

**La Commissaire.** En ce qui concerne l'alinéa 1, confirmation des débats de la première lecture. Pour l'alinéa 2, le Conseil d'Etat estime qu'il s'agit clairement d'une tâche communale. Le fonctionnement se passe bien dans l'ensemble des communes qui ont mis ce service sur pied et les communes sont très proches de ces services. Elles peuvent gérer cette tâche de façon simple et fonctionnelle et d'ailleurs, elles s'organisent déjà entre elles. De plus, le canton ne peut pas coordonner les cours, puisqu'ils sont organisés par un organe fédéral, qui s'appelle la VAPKO, Association suisse des organes officiels de contrôle des champignons. Il ne s'agit, en l'occurrence, pas des montants qui sont en jeu mais bien d'une répartition claire des tâches entre les cantons et les communes. En mêlant le canton à cette organisation, qui, je le rappelle, fonctionne bien dans les communes actuellement, vous compliquez l'exécution de cette tâche. Je crois que c'est aussi une question de priorités. Nous devrions mettre du personnel de l'Etat pour coordonner et réorganiser ces cours et faire des décomptes de participation. Je vous rappelle que, actuellement, ce sont vraiment des montants minimes. On parle de moins de 15 000 francs. Donc, il va falloir faire des calculs de répartition. C'est vraiment compliquer la tâche de l'Etat pour un fonctionnement qui, aujourd'hui, fonctionne à merveille dans treize communes de notre canton. Nous relevons aussi le rôle essentiel qu'ont ces contrôleurs des champignons sauvages. Nous ne pouvons qu'encourager les communes à mettre sur pied de tels contrôles, mais nous vous demandons de ne pas mêler le canton à cette tâche. Cela ne fait que compliquer inutilement la situation et créer des dépenses qui, en l'occurrence, ne sont pas justifiées. Je vous demande donc de refuser l'alinéa 2.

**Butty Dominique (PDC/CVP, GL).** Je tiens tout d'abord à vous rappeler la version originale du gouvernement: «Les communes peuvent engager un contrôleur des champignons sauvages.» Pendant que les services de l'Etat pouvaient ce string législatif, poussaient dans nos sous-bois des cortinarius orelanus. Ce sympathique champignon, que l'on dit délicieux, va vous laisser 17 jours de bonheur pour faire des choses agréables que j'ai citées dans en séance de groupe mais que je ne vais pas répéter ici. Ensuite, ces 17 jours passés, vous aurez la chance et le bonheur d'être astreints soit à la dialyse, soit à la transplantation rénale. M<sup>me</sup> la Commissaire, pendant des décennies, l'Etat a profité des sociétés de mycologie. Il est temps de leur rendre justice et, modestement, de participer à la formation des contrôleurs. Si pour calculer une participation de l'Etat à des frais de formation il faut du personnel et de monstres calculs, c'est volontiers que je me mets à disposition et gratuitement.

Le groupe démocrate-chrétien vous invite donc à appuyer la version bis de la commission.

Si vous deviez refuser cette version, je passerais une très mauvaise nuit, parce que je n'aurais pas su vous

convaincre. Mais je pense à vous tous; si vous ne deviez pas nous suivre, vous seriez torturés par votre conscience étant donné que vous n'auriez pas fait tout votre possible pour protéger la population de ces aliments très dangereux.

**Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA).** Ich werde keine schlaflose Nacht verbringen, ich bin es gewohnt, dass ich Sie nicht überzeugen kann. Nichtsdestotrotz möchte ich Sie einladen, der Staatsrätin zu folgen und den Absatz 2 zu streichen. Ich habe mich mit dem Präsidenten unseres Pilzvereins unterhalten, und er würde es unnötig finden, wenn der Kanton hier eine Aufgabe übernehme. Wie schon gesagt, die Pilzkontrolleure sind schweizerisch organisiert, auch die Ausbildung. Die Pilzkontrolleure unterziehen sich regelmässigen Prüfungen. Leute, die zu Pilzkontrolleuren gehen, die diese Ausbildung haben, werden nicht in der Dialyse landen. Ob der Kanton das jetzt koordiniert oder nicht, die Sicherheit der Leute, die Pilze sammeln, ist gewährleistet.

Und wie gesagt, wir reden immer über Personalengpässe; beschränken wir uns doch auf die nötigen Aufgaben. Ich bitte Sie, Absatz 2 nicht zu akzeptieren.

**La Rapporteure.** M. Butty a fait un plaidoyer pour le soutien de l'alinéa 2 et va dans le sens de la commission. Concernant les frais inhérents à ces frais de formation – renseignements pris – ils sont de 2000 francs pour la formation d'un contrôleur officiel de champignons pour la formation principale et, par la suite, c'est 700 francs pour les cours de formation continue, ceci même pas une fois par année. Je rejoins M. Butty en disant que ce ne sont pas des frais importants et je ne pense pas non plus que ce soit une tâche inabordable pour les services de l'Etat.

Dans ce sens-là, je vous demande de suivre la commission.

**La Commissaire.** Je ne voudrais pas être l'objet des mauvaises nuits de M. le Député Butty. Pour ma part, je crois que ce n'est pas l'Etat qui a profité des sociétés de mycologie à ce jour, j'espère que c'est bien l'ensemble des Fribourgeois et des Fribourgeoises qui ont pu faire contrôler leurs champignons et qui ont profité, à leur grande satisfaction, de ces sociétés de mycologie. Et, je l'ai déjà dit, ce n'est pas une question de montants mais une question de priorités des tâches de l'Etat. Aujourd'hui, cela se passe à merveille avec les communes qui participent aussi à ces frais de formation. Je vous demande simplement, pour une question de priorité des tâches de l'Etat et de répartition des tâches entre les cantons et communes, de ne pas compliquer un système qui fonctionne à merveille et qui a fonctionné à merveille jusqu'à aujourd'hui.

Je vous invite donc à supprimer cet alinéa 2 au nom du Conseil d'Etat.

– Au vote, concernant l'alinéa 2, le résultat de la première lecture, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est accepté par 59 voix contre 22 et 5 abstentions.

*Ont voté en faveur du résultat de la première lecture:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collob (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur ( ), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 59.*

*Ont voté en faveur du projet initial du Conseil d'Etat:*

Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Mauron (GR, PS/SP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Ridoré (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Thalman-B (LA, UDC/SVP). *Total: 22.*

*Se sont abstenus:*

Bapst (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

– Confirmation de la première lecture.

ARTICLES 10 À 17

**La Rapporteure.** Comme mentionné par M. le Président, la commission a décidé de supprimer ce chapitre et je vous propose de suivre cette décision.

**La Commissaire.** Mon collègue Godel vient de me souffler que je devais reprendre cette eau.

Je vous propose effectivement la confirmation des débats de la première lecture. Nous sommes en train d'examiner la possibilité d'intégrer cette loi sur l'eau potable dans la loi sur les eaux, comme je l'avais déjà dit lors de la première lecture. Je ne peux pas m'engager ici, mais nous allons examiner toutes les possibilités pour voir si la solution, c'est de prendre la loi sur l'eau potable dans la loi sur les eaux ou si nous devons réaliser une loi unique sur l'eau potable.

– Confirmation de la première lecture.

ART. 18 À 22, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 75 voix contre 11. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Rapporteur (, ), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 75.*

*Ont voté non:*

Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP). *Total: 11.*

*S'est abstenu:*

Piller A. (SE, UDC/SVP). *Total: 1.*

## Postulat N° 321.06 Solange Berset/Elian Collaud (route cantonale Broye-Fribourg: traversée de Belfaux)<sup>1</sup>

*Prise en considération*

**Berset Solange** (PS/SP, SC). Vous l'avez certainement vu dans le postulat déposé avec mon collègue Elian Collaud, un tracé de contournement de Belfaux a déjà été étudié dans les années 70.

Je crois que l'on peut dire qu'à l'époque, le canton était précurseur dans sa vision, puisqu'il avait déjà imaginé que ce tronçon-là serait difficile à passer. Or, ce projet est en veilleuse depuis quelques années alors

que la circulation, elle, a augmenté de manière très, très forte.

Le développement des communes en aval est en forte expansion, l'ouverture de l'autoroute Berne-Lausanne engendre un flux de poids lourds incessants.

Bref, le village suffoque sous les quinze mille véhicules journaliers. C'est en très grande majorité un trafic de transit sur lequel la commune ne peut agir et la circulation empire à grande vitesse.

C'est donc avec grande satisfaction, que j'ai pris connaissance de la réponse du Conseil d'Etat, qui donne son accord pour cette étude demandée pour analyser la faisabilité réelle de cette route de contournement de Belfaux, du point de vue de l'ensemble des critères de développement durable. Je ne peux que vous inviter à y souscrire, comme le Conseil d'Etat le demande, et à voter oui à notre postulat!

**Brönnimann Charles** (UDC/SVP, SC). Le groupe de l'Union démocratique du centre a étudié le postulat Solange Berset/Elian Collaud, concernant la route cantonale Fribourg-Belfaux, direction la Broye. Sur cet axe-là, on ne peut déjà plus parler d'heures de pointe, cette route est continuellement surchargée de trafic. Il est donc nécessaire d'étudier la possibilité du contournement du village de Belfaux.

Je vous rappelle: en 2006, le canton de Fribourg a enregistré treize mille véhicules supplémentaires. Donc, ce problème-là, il y aura beaucoup d'autres villages qui vont être y confrontés dans un très bref délai.

Le groupe de l'Union démocratique du centre vous invite à soutenir ce postulat.

**Kolly René** (PLR/FDP, SC). Mon papier a quelque peu jauni, puisque le groupe libéral-radical a traité ce postulat avec attention en mars dernier, mais bien sûr, il n'a pas changé d'opinion.

Il considère qu'il est de la responsabilité de l'Etat de garantir la mobilité sur son territoire et de planifier les aménagements du réseau routier. Nous relevons qu'en 1970 déjà, une étude de route de contournement de Belfaux a été effectuée. Nous retenons aussi que certains jours, c'est treize à quatorze mille véhicules qui traversent ce village. Il faut encore relever selon le Conseil d'Etat que si le tracé de contournement a été étudié, par contre, la faisabilité économique, sociale et environnementale n'a pas été traitée et n'est pas vraiment réglée.

Le tracé retenu à l'époque par le plan directeur communal et approuvé par les services cantonaux permet tout de même d'en garantir la faisabilité à long terme. Nous constatons que les études de faisabilité peuvent être financées par le décret du 2 novembre 2006 pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2006–2011.

En cas de poursuite des études de détail du projet définitif, il ne pourra être réalisé que dans le cadre d'un crédit spécifique et qui devra être octroyé par le Grand Conseil.

Nous relevons encore que notre soutien à la réactualisation ou à l'avancement de ce projet ne constitue pas un droit de priorité par rapport aux projets en cours ou

<sup>1</sup> Déposé et développé le 3 novembre 2006, *BGC* p. 2749; réponse du Conseil d'Etat le 13 mars 2007, *BGC* p. 276.

à l'étude dans ce canton en matière d'aménagement du réseau routier.

Avec ces considérations et ces remarques, nous vous proposons de soutenir ce postulat.

**Mutter Christa** (*ACG/MLB, FV*). Le groupe ACG a décidé de donner la liberté de vote concernant ce postulat.

En effet, notre position dépendra entre autres de la réponse du gouvernement.

Dans notre discussion, nous avons mis ce postulat dans le contexte des démarches pour d'autres crédits routiers de ces dernières années, des projets déjà annoncés, ainsi que dans une vue plus globale des transports dans notre canton.

Ceux qui ont eu le plaisir d'assister aux débats du Grand Conseil durant la dernière législature et même ceux qui n'ont eu l'écho que par les médias ont eu la très nette impression que la Commission des routes avait fonctionné avec le Grand Conseil comme caisse enregistreuse pour tout crédit routier. Ce qui manquait et ce qui manque encore, c'était une réflexion d'ensemble sur les réseaux routiers et c'est la maîtrise générale de la mobilité grandissante. La multiplication des contournements est une invitation à augmenter le trafic automobile et à négliger d'autres solutions, pour tant possibles.

Il ne nous semble pas très judicieux de voter un postulat pour un contournement dont on projette la réalisation un peu plus tard, peut-être dans vingt ans, et puis de voter le postulat suivant pour le contournement de Châtel-St-Denis et tous les autres postulats pour tous les autres contournements qui viendront certainement encore.

On entendra ainsi comme pour Marly-Posieux que les conditions ont changé et qu'il faut une nouvelle étude qui reprend le dossier à zéro. Ce qui nous semble par contre plus sensé, ce serait une étude des problèmes de la traversée de Belfaux dans une vue d'ensemble, en évaluant les alternatives possibles à la construction d'un hypothétique futur contournement.

Ceci pourrait amener le Conseil d'Etat à proposer des solutions que l'on pourrait réaliser avec davantage de célérité et à moindres coûts. On servirait ainsi mieux la population de Belfaux qu'avec la promesse d'investir une génération plus tard.

Est-ce que le Conseil d'Etat est d'accord d'étudier d'abord en priorité les alternatives, comme une modération de trafic conséquente à la localité de Belfaux, avant d'entreprendre des études pour une route supplémentaire?

Sans une telle étude, aux yeux d'une partie de notre groupe au moins, ce postulat ne serait acceptable.

**de Reyff Charles** (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien acceptera le postulat. Toutefois, il espère que dans l'étude de faisabilité, il ne sera pas simplement tenu compte de la possibilité de construire une route de contournement mais qu'elle tiendra également compte des autres solutions qui pourraient être considérées comme des effets collatéraux, mais des effets collatéraux positifs. Il y a en effet certainement d'autres solutions qui peuvent être prises parallèle-

ment à la construction ou en tout cas en complément à la construction d'un contournement. Il est fait allusion au plan régional des transports de la CUTAF. Celui-ci prévoit également de nombreuses autres possibilités que la simple construction d'une route de contournement. Nous encourageons donc le Conseil d'Etat à partir également dans cette direction-là dans le cadre de l'analyse de faisabilité.

**Collaud Elian** (*PDC/CVP, BR*). Tout d'abord, avec ma collègue Solange Berset, nous remercions le Conseil d'Etat d'avoir traité notre postulat. Je suis également satisfait de la proposition d'entrer en matière et du fait qu'il accepte d'entreprendre ces études, ponctuées selon les pistes mentionnées durant ce débat.

En effet, atteindre Fribourg depuis la Broye, ceci en voiture et aux heures de pointe, devient un cauchemar. Sans compter le temps et le bilan écologique négatif des nombreuses colonnes de voitures en marche, cet aspect du rapport complétera le dossier déjà étoffé du contournement de Belfaux – ceci dans un délai raisonnable, s'il vous plaît, M. le Commissaire!

D'autre part, la notion de développement durable me convient et permettra de mettre en place un projet réalisable et satisfaisant pour les usagers des districts nord du canton en tenant compte aussi des facteurs de sécurité. Ainsi, nous pourrions déceimment et dans des conditions acceptables rejoindre Fribourg et sa région. Je profite de l'occasion pour remercier tous les intervenants de ce débat ayant sensibilisé favorablement votre opinion.

Avec ces considérations, je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat en acceptant notre postulat.

**Georges Godel, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Comme vous avez pu le constater avec moi, il n'y a pas d'opposition à ce projet, même si M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter, au nom de son groupe, donne la liberté de vote et qu'elle a fait quelques remarques sur lesquelles je reviendrai dans le cadre de ma réponse globale.

Comme vous avez pu le constater, un tracé existe avec deux variantes pour le contournement de Belfaux. En effet, ce tracé figure au plan directeur de la commune. Il a été adopté par le conseil communal de Belfaux en 1996 et approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions en 1998. Cependant, la faisabilité économique (contribution économique d'une région, social, accès aux services de base et de sécurité et environnemental, les problèmes de bruit de ce tracé) n'a jamais été étudiée. C'est dire que les critères du développement durable n'ont par conséquent pas été pris en compte, mais le tracé retenu permet de garantir bien sûr la faisabilité à long terme. L'étude de faisabilité se fera dans un premier temps du point de vue des critères du développement durable selon un système développé par l'Office fédéral des routes, qui permet de déterminer le rapport utilité/coûts du tracé.

La deuxième phase, et là, je réponds entre autres à M<sup>me</sup> la Députée Christa Mutter, aura pour but d'analyser le projet sous un angle plus large prenant en compte

l'ensemble des critères du développement durable, notamment l'attractivité plus grande du tronçon dans le cadre du plan régional des transports du fait de la suppression du passage à niveau, ceci est un élément important. D'autre part, M<sup>me</sup> la Députée et d'autres ont parlé d'une vue d'ensemble. A cet effet, je vous signale qu'il y a un postulat du député Jacques Bourgeois auquel nous répondrons ultérieurement.

Permettez-moi aussi de préciser, respectivement d'insister, sur les conclusions. En effet, le Conseil d'Etat est favorable à étudier le contournement de Belfaux. Le financement, cela a déjà été dit, est assuré par le crédit octroyé par le Grand Conseil lors de la session du 2 novembre dernier concernant les études et acquisitions pour le réseau routier cantonal, sous le poste «autres routes cantonales, axes secondaires». Si les résultats des études préliminaires sont positifs, il faudra entreprendre la suite, c'est-à-dire établir un projet définitif. Ce projet sera réalisé bien sûr dans le cadre d'un crédit d'études spécifique octroyé par ce même Grand Conseil.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 1. Il y a 6 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Coting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler-H (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 86.*

*A voté non:*

Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 1.*

*Se sont abstenus:*

de Roche (LA, ACG/MLB), Krattinger (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Steiert (FV, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB). *Total: 6.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

## Elections

*(Résultats des scrutins organisés en cours de séance)*

**Un membre du Conseil de la magistrature sur proposition des sept membres élus en mars 2007**  
(Candidat: M. Reinold Raemy)

Bulletins distribués: 93; rentrés: 92; blancs: 12; nuls: 4; valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Reinold Raemy*, à Tafers, par 76 voix.

**Un membre du Conseil de la magistrature sur proposition des sept membres élus en mars 2007**  
(Candidat: M. Michel Chevalley)

Bulletins distribués: 95; rentrés: 90; blancs: 26; nuls: 2; valables: 62; majorité absolue: 32.

Est élu pour une période individuelle de 5 ans *M. Michel Chevalley*, à Tatroz, par 62 voix.

**Un membre de la Commission des finances et de gestion (CFG) en remplacement de M. Jean-Noël Gendre, démissionnaire**  
(Candidat: M. Dominique Corminbœuf)

Bulletins distribués: 96; rentrés: 83; blancs: 7; nuls: 1; valables: 75; majorité absolue: 38.

Est élu jusqu'à la fin de la législature *M. Dominique Corminbœuf*, à Domdidier, par 52 voix. Il y a 15 voix éparses.

– La séance est levée à 10 heures en raison de la sortie des groupes.

*Le Président:*

**Jacques Morand**

*Les Secrétaires:*

**Monica ENGHEBEN, secrétaire générale**

**Reto SCHMID, secrétaire parlementaire**